

## Environnement

# CARTE - Le renard n'est plus considéré comme nuisible dans 117 communes du Doubs

Lundi 18 novembre 2019 à 17:44 - Par [Christophe Mey](#), [France Bleu Besançon](#), [France Bleu Belfort-Montbéliard](#)

Le préfet du Doubs vient de retirer le renard de la liste des animaux nuisibles pour 117 communes du département. Il ne pourra donc plus être piégé, déterré ou détruit, c'est une première victoire pour les protecteurs de la nature regroupés au sein du Collectif Renard Doubs.



Un renardeau dans la nature © Maxppp - Pascal Brocard

### Besançon, France

L'arrêté préfectoral date du 6 novembre 2019. Il dresse une liste de 117 communes dans lesquelles le renard n'est désormais plus considéré comme "susceptible d'occasionner des dégâts", il ne fait donc plus partie de la liste des animaux nuisibles.

Conséquence: sur le territoire de ces communes, le renard ne pourra plus être piégé, déterré ou détruit. Il reste en revanche chassable comme tout autre gibier pendant le période d'ouverture de la chasse, du 1er juin à fin février. Cela laisse au

renard trois mois de répit total, en mars avril et mai.

Les 117 communes sont situées dans le Haut Doubs, ce sont toutes les communes dans lesquelles au moins un agriculteur a signé un contrat de lutte contre les campagnols. Car le renard, de par son régime alimentaire, est un auxiliaire précieux dans cette lutte. La décision a été préparée en amont dans le cadre d'un compromis entre chasseurs agriculteurs, et protecteurs de la nature au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

### **Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans le Doubs**

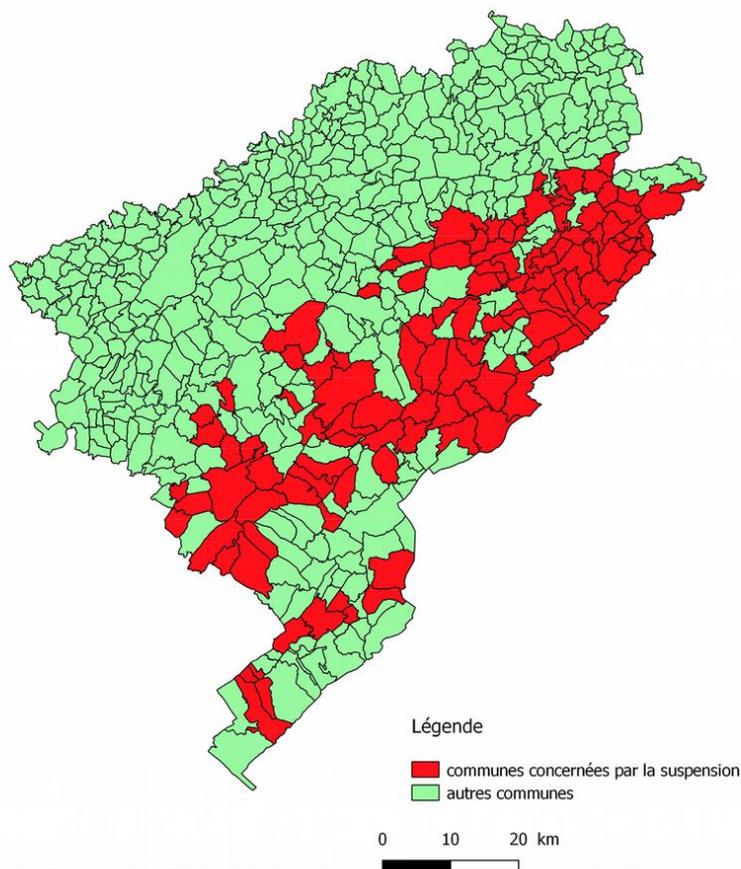
Un quart des renards tués chaque année dans le Doubs l'était dans le cadre de son statut de nuisible. Les 117 communes représentent 20% des communes du Doubs, mais 30% de la surface du département. *"Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans notre département"* souligne Didier Pépin, le porte-parole du Collectif Renard Doubs, *"les chasseurs et les agriculteurs ont fait un pas en avant, on espère que la décision va faire boule de neige"*. A l'initiative de ce collectif, 1800 personnes avaient écrit au préfet pour lui demander de retirer le renard de la liste des nuisibles.



La carte des communes du Doubs où le renard n'est

## plus considéré comme nuisible

Annexe 2 : zone de suspension de la destruction du renard



4/4

Les 117 communes où le renard ne peut plus être piégé. - Préfecture du Doubs

### Mots-clés :

animaux      chasse      Doubs

France Nature Environnement - FNE      Franche-Comté

Protection de l'environnement

---

Christophe Mey  
[France Bleu Besançon](#)

---